

Pour plus
d'informations

Adagio

Je souhaite, sans engagement de ma part :

Etre contacté(e) par un conseiller funéraire

Mlle. Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|

Ville :

N° de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

e-mail :

Date de naissance : / /

Vous pouvez me contacter de préférence aux horaires suivants :

8h-10h 10h-12h 14h-16h 16h-18h

Retournez ce coupon sous enveloppe à l'adresse indiquée
ci-après :

**POMPES
FUNÈBRES
PVBLIQUES
RHÉNANES**

PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE STRASBOURG

17 rue des Bouchers 67 000 Starsbourg

Tél. 03 88 24 76 24

PR//15/022/VI

N°orias : 13 002 682 - N°d'habilitation : 10 67 139 et 12 67 215

Les avantages d'Adagio

- ▷ Garantie d'un capital revalorisé chaque année.
- ▷ Assistance complète 24h/24 - 7j/7 saluée par la presse professionnelle.
- ▷ Libre choix des bénéficiaires.
- ▷ Pas de questionnaire médical.
- ▷ Plusieurs possibilités de financement.
- ▷ Exonération des droits de succession selon la législation en vigueur.

Pour tout renseignement

**POMPES
FUNÈBRES
PVBLIQUES
RHÉNANES**

PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE STRASBOURG

17 rue des Bouchers 67 000 Starsbourg

Tél. 03 88 24 76 24

N°orias : 13 002 682 - N°d'habilitation : 10 67 139 et 12 67 215

Mutac

4 rue du Professeur Forgue
CS 40972 - 34078 Montpellier CEDEX 3
Tél. : 04 67 06 09 09 – Fax : 04 67 92 12 92
e-mail : contact@mutac.com
www.mutac.com



mutac
LA MUTUELLE PRÉVOYANCE OBSÈQUES



Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité n° SIREN 339198939

PR//15/022/VI



Une prévoyance obsèques pour vous et les vôtres

Adagio

Pour éviter à vos proches la charge des frais funéraires dans le respect
des volontés choisies auprès de votre opérateur funéraire

**POMPES
FUNÈBRES
PVBLIQUES
RHÉNANES**

PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE STRASBOURG

Adagio, une prévoyance qui simplifie les choix

Adagio est une prévoyance mutualiste qui vous permet de ne plus vous poser de questions.

Afin de garantir, qu'au moment venu, vos obsèques se dérouleront comme vous l'avez souhaité, votre opérateur funéraire vous propose **une formule simple et facile à souscrire** : la garantie Adagio de MUTAC (mutuelle spécialisée dans l'assistance et le financement liés aux obsèques depuis 1973). Elle vous assurera la prise en charge des frais d'obsèques par anticipation pour **simplifier les choix** et démarches à votre entourage.



Le tiers payant obsèques nationale Mutac

Choisir ce système, c'est être certain que votre capital servira à payer les frais d'obsèques.

Mutac paie directement la facture à votre opérateur funéraire dans la limite du capital assuré, et vos proches n'ont pas à faire l'avance d'une dépense souvent importante. Le reliquat éventuel de votre capital sera attribué aux bénéficiaires de votre choix.

Pour garantir que le capital soit réellement versé à votre opérateur funéraire, ce dernier est désigné comme bénéficiaire prioritaire. Si vous ne le souhaitez pas, le capital sera alors versé aux autres bénéficiaires qui pourront l'utiliser à leur convenance, à des fins qui peuvent être étrangères au financement des obsèques.

Bien choisir sa couverture

Selon les prestations et les volontés particulières pour lesquelles vous opterez, le choix du capital nécessaire pour en assurer la réalisation sera déterminant. Certains capitaux peuvent être insuffisants pour couvrir cette dépense. **Disposant d'une solide expertise, votre opérateur funéraire est à votre disposition pour vous conseiller et évaluer le capital adapté à vos frais d'obsèques.**

Adagio, comment adhérer ?

En toute simplicité

- Pas de questionnaire médical à remplir, ni de visite médicale.
- Adhésion possible jusqu'à 75 ans.
- Cotisations calculées en fonction de votre âge à l'adhésion.

En toute sécurité

- Capital revalorisé automatiquement de 2% minimum tous les ans, bonifié par la participation aux excédents d'actifs (les cotisations évoluent de 2% uniquement).
- Couverture immédiate en cas de décès par accident et après une période d'un an s'il s'agit d'un décès par maladie (durant cette période, les cotisations encaissées sont reversées moins les frais de gestion).
- Reliquat du capital intégralement reversé aux bénéficiaires désignés après paiement des frais d'obsèques à votre opérateur funéraire.

En toute liberté

- Capital obsèques à choisir à partir de 1 600 € jusqu'à 8 600 € en fonction du devis établi par votre opérateur funéraire et de la somme à laisser à vos bénéficiaires pour régler d'autres frais (loyer, impôts, EDF...).
- Deux possibilités de financement :
 - 1) Cotisations viagères pour ne pas grever votre budget (la plus faible à verser jusqu'au décès).
 - 2) Cotisations temporaires pendant 10 ans. Passé cette période de versements, vous restez garanti(e) votre vie durant et votre capital continuera d'être revalorisé jusqu'à votre décès.

3 MOIS DE COTISATION GRATUITS POUR VOTRE CONJOINT(E)

En faisant adhérer votre conjoint(e) en même temps que vous, vous lui faites profiter de 25% de réduction la 1^{re} année (sauf en cas de cotisation unique).

-25%
DE RÉDUCTION

Une assistance complète

Grâce à **Mutac Assistance Funéraire**, votre entourage est soutenu et accompagné dans toutes ses démarches : **aide à l'organisation des obsèques**, rapatriement du corps en cas de décès à plus de 30 Km de votre domicile. Nous mettons à disposition de vos proches un forfait de **5 nuits d'hébergement** dans la semaine suivant le décès. Nous prévoyons également un **soutien psychologique** pour vos proches (incluant jusqu'à 8 entretiens avec un psychologue clinicien) destiné à les aider et à les soulager et une aide en cas de **perte d'autonomie du conjoint survivant**. Ils disposent également d'une **aide à la rédaction des documents administratifs** (jusqu'à 4h au domicile).

Votre carte personnelle Mutac



Elle vous est remise dès la confirmation de votre adhésion. Conservez-la sur vous. En cas de décès, vos proches sauront immédiatement à qui s'adresser.

